



Mesures catégorielles 2011

Réunion bilatérale du 9 février 2011

Déclaration préalable de la CFDT

Tout d'abord nous dénonçons la politique salariale désastreuse du gouvernement. Depuis la fin des années 1990, pas un seul accord salarial, le dernier remonte à 1997/1998. Le gouvernement se contente de nier les baisses de pouvoir d'achat quand il ne les organise pas avec l'augmentation des retenues pour pension. Sa politique salariale tend à paupériser les personnels de ses services. Le dispositif GIPA que nous avons soutenu, ne peut pas constituer une solution d'avenir. C'est un filet. Il agit après coup. Il ne règle rien, surtout pour ceux qui n'en bénéficient pas, comme les OPA ou en sont exclus, pour certaines périodes, comme récemment les personnels non titulaires. Malgré tout le bilan de mise en œuvre de la GIPA par corps et grade nous intéresse. Nous souhaitons en disposer au plus vite.

Ce gouvernement doit accepter de négocier des revalorisations de la valeur du point d'indice pour assurer, à chacun des échelons des différentes carrières, au moins le maintien du pouvoir d'achat. L'écrasement de la grille indiciaire n'est pas une fatalité mais, pour de nombreux jeunes fonctionnaires les années sans progression une triste réalité (cf. échelles de rémunération des catégories C). La politique salariale s'individualise à outrance et oppose les uns aux autres, avec la mise en œuvre de la Prime de Fonctions et de Résultats. Une prime que nous rejetons tant elle est préjudiciable à terme à l'efficacité collective et au service rendu.

Comment mobiliser les énergies du plus grand nombre avec des systèmes aussi injustes ?

Nous dénonçons également des mesures catégorielles assises en grande partie sur les suppressions d'emplois (sauf les 1800 ETP supprimés au titre de la correction technique du plafond d'emplois, un comble !). Les suppressions d'emplois dégradent la qualité du service public, conduisent à des abandons de missions utiles, condamnent nos implantations territoriales, dégradent les conditions de travail des personnels. Au final, le résultat de tout cela est bien médiocre et indigne de la qualité annoncée à grand renfort de publicité. Recruter, renforcer les services publics sont des objectifs que nous devrions poursuivre pour améliorer les services rendus, participer activement aux évolutions nécessaires au développement durable, à la maîtrise de l'énergie et de fait participer à la lutte contre le chômage, en offrant aux jeunes des perspectives.

Mais revenons aux mesures catégorielles telles qu'elles nous sont imposées. Comme l'an dernier nous saluons cette année vos efforts de présentation et de mise à disposition de certaines données avant la réunion. Mais, cela ne saurait masquer une triste réalité ! La faiblesse du volume financier consacré aux mesures catégorielles enlève tout crédit à une concertation de qualité, sans même parler de négociations.

Nous rappelons nos demandes d'informations complémentaires et de précisions sur le volume et la gestion de la masse salariale. Des reliquats et économies de masse salariale ont permis d'abonder certaines opérations. Pourquoi ? Comment et quels montants ont été ainsi utilisés ? Quels montants ont été restitués au budget ?

Alors, ces 24 millions d'euros, pour quoi faire ?

Nous vous rappelons que nous avons chiffré en 2005, au regard de nos revendications, pour corriger les inégalités de carrières, pour améliorer les carrières, pour requalifier de nombreux emplois et reconnaître enfin les compétences exercées et les emplois tenus, pour harmoniser par le haut les régimes indemnitaires, les besoins financiers à plus de 200 millions d'euros. Nous proposons de mener ces opérations sur quelques années, soit d'arriver à des dotations annuelles au minimum de 80 millions d'euros.

Dans un cadre pluriannuel, un tel montant ne semble pas inaccessible. Il conviendrait pour cela d'y consacrer annuellement environ 2 % de la masse salariale. Nous sommes cette année à environ 0,73 %. La comparaison de ce taux à celui de 5,81 %, relatif aux suppressions d'emplois, montre le décalage entre les efforts demandés aux personnels et ceux de l'administration pour les rémunérer !

Dans ces conditions, comment prendre en compte nos principales revendications sur :

- les améliorations statutaires (corps de catégories C et B),

- adjoints et dessinateurs (accès à l'indice majoré 430) sur ce point des propositions ont été faites dans le cadre des négociations salariales 2010 qu'en est-il ? (pas de réponse) ,
 - personnels d'exploitation (statutaire et accès à CEE par concours pour les agents recrutés avant 2005),
 - IPCSR (quid des annonces 2010 ?),
 - SAE, CTT, TSE, CTRL, CAM (il y a urgence à appliquer NES avec intelligence et ambition dans le cadre de reclassements optimum),
 - filière sociale (ASS et CTSS),
- les déroulements de carrières (augmentation des ratios Promus/Promouvables),
 - les régimes indemnitaires (harmonisation exploitation/administratif/technique et entre origines Equipement/Environnement/Agriculture/Finances sans oublier les corps à petits effectifs et les filières pauvres : maritime, service et Personnels Non Titulaires. Sans oublier de revaloriser les éléments équivalent des personnels des établissements publics comme ceux du LCPC (devenu IFSTAR) sur les ISS,
 - les indemnités de services faits ISH, HS, Astreintes,
 - Il y a urgence à traiter la question de la fin de l'indemnité différentielle exceptionnelle (IDE) par de nouvelles mesures assurant aux personnels concernés tout le soutien qu'ils sont en droit d'attendre de notre administration (réponse : nous y travaillons),
 - la reconnaissance des qualifications
 - transformations d'emplois de C en B avec dispositifs adaptés de recrutement
 - 4000 adjoints en SAE
 - 900 dessinateurs en TSE
 - transformations d'emplois de B en A avec dispositif adapté de recrutement
 - 1000 SAE en Attachés
 - 1500 TSE en ITPE

Nous rappelons que nous portons comme choix prioritaires de privilégier les plus bas salaires. C'est le sens de notre intervention, sur les nécessaires harmonisations de régimes indemnitaires et enfin sur la reconnaissance des qualifications (transformations d'emplois).

Les fusions de service exigent l'alignement par le haut des régimes indemnitaires, dans un premier temps sur ceux de l'Agriculture, puis sur ceux de l'industrie afin de satisfaire aux règles d'équité. L'année 2009 a été une première étape d'importance au profit de la filière technique (de l'ordre de 6 millions d'euros avec les coefficients géographiques et de grades). En 2010, une étape significative a été franchie pour les personnels de la filière administrative notamment de catégorie C engagé dans un plan de trois ans (2010/12). Pour les personnels de catégorie B administrative et les corps homologues (CTT, IPCSR, AS et CTSS, filière maritime...) il est urgent de prendre les mêmes mesures de revalorisation (plus 1000€ environ pour un SAE). Il convient également de donner un sérieux coup de pouce aux régimes indemnitaires les plus faibles (nous avons en tête les personnels d'exploitation non transférés dans les conseils généraux ou dans les DIR, la filière service, les PNT RIL, les corps recherche... la filière sociale, les dessinateurs... et bien d'autres !

Enfin nous avons pu apprécier la réalisation des engagements de la Directrice des Ressources Humaines, de nous remettre le Schéma des Emplois et Recrutements du Ministère (SERM) 2011. La connaissance des effectifs est un élément essentiel pour apprécier la nature des mesures, leur justice dans la répartition au regard notamment du poids des différents effectifs ; il convient donc de mettre à jour et de nous fournir au format électronique le dossier d'octobre 2010.